



**Procès Verbal**

**Lieu : Rencontre local 111(local de musique) & Virtuel : lien TEAMS**

**Date : Mardi 14 mai 2024**

**Heure : 18h30**

DURÉE (minutes)			OBJET
2	1	<p><b>Vérification des présences et du quorum</b></p> <p>En ce 14 mai 2024, le quorum est atteint.</p> <p><b>Personnes présentes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Geneviève Daoust (Présidente)</li> <li>• Stacey Sullivan (Vice-Présidente)</li> <li>• Geneviève Therriault (membre parent)</li> <li>• Valérie Labelle (membre parent)</li> <li>• Ariane Bisson (membre parent)</li> <li>• Josée St-Vincent (membre du personnel)</li> <li>• Nathalie Hachey (membre du personnel)</li> <li>• Lyne Zampini (Responsable du SDG)</li> <li>• Josée Desnoyers (membre de la communauté)</li> <li>• Maggie Bergeron (Directrice)</li> <li>• Marie-Claude Lemieux (Directrice adjointe)</li> </ul> <p><b>Personnes présentes virtuellement :</b></p> <p>NIL</p> <p><b>Personnes absentes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Geneviève Piché (membre du personnel)</li> <li>• Dominique Sauvé (membre parent)</li> </ul>	Constat
2	2	<p><b>Accueil et mot de bienvenue</b></p> <p>La présidente, Mme Geneviève Daoust, déclare que la séance est ouverte. Il est 18h36.</p>	Accueil
2	3	<p><b>Choix d'un ou d'une secrétaire</b></p> <p>Mme Therriault se propose pour la rencontre de ce soir.</p>	Constat
5	4	<p><b>Parole à l'assemblée</b></p> <p>NIL</p>	Information

2	5	<p><b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente rencontre sans modification.</p> <p><i>Proposé par Mme Sullivan et secondé par Mme Bisson (CÉ2023-2024-05-14-1)</i></p>	Adoption
2	6	<p><b>Dispense, adoption et suivi du procès-verbal de la dernière rencontre du 16 avril 2024</b></p> <p>Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 16 avril dernier avec dispense de lecture et à la suite du retrait du nom de Mme Boivin comme membre du personnel, cette dernière ayant quitté l'école.</p> <p><i>Proposé par Mme St-Vincent et secondé par Mme Sullivan (CÉ2023-2024-05-14-2)</i></p> <p><b>***Retour sur le dernier CÉ avant de poursuivre la séance***</b></p> <p><i>Mme Bergeron profite toutefois de l'occasion pour faire une parenthèse au sujet de certaines discussions qui ont eu lieu durant et après le dernier CÉ au sujet du rôle de l'OPP. Elle indique que tout le monde est bien intentionné que malgré des visions parfois différentes, chacun semble vouloir atteindre le même résultat, soit l'organisation d'activités agréables et pertinentes pour les enfants. Elle relève toutefois que certains propos peuvent parfois être maladroits même si bien intentionnés, ce qui peut heurter autrui et relève l'importance de vérifier ses perceptions auprès des personnes concernées au besoin. Elle se montre également ouverte à recevoir des questions ou commentaires et à faire le pont entre les différents membres au besoin.</i></p> <p><i>Mme Desnoyers indique que selon son expérience, l'OPP prend habituellement la forme d'un comité, géré par les parents, qui soumet ensuite des projets à l'école. Si un parent veut donner des idées d'activités, les parents devraient obtenir un forum pour faire valoir leurs idées auprès de l'OPP.</i></p>	Adoption
10	7	<p><b>Mot du représentant du comité de parents</b></p> <p>Mme Daoust a partagé un document pour résumer les sujets abordés au comité de parents avant le présent CÉ. Tous les membres en ont pris connaissance.</p> <p>Elle résume toutefois les principaux points abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation sur la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves au secteur de la formation générale, préscolaire, primaire, et secondaire;</li> <li>- Consultation sur la politique relative au transport scolaire transport;</li> </ul>	Information

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure à suivre advenant la volonté de changer le nom d'une école;</li> <li>- Résumé de la formation sur le budget. Mme Daoust indique en effet que puisque le CÉ doit adopter ce soir le budget de l'école pour l'année scolaire 2024-2025, il est important d'avoir une bonne compréhension du fonctionnement et de l'attribution du budget dans les différentes rubriques.</li> </ul> <p>Outre les points ci-dessus, Mme Daoust indique que certaines questions ont été posées concernant le nombre peu élevé d'activités scolaires en dehors de l'enceinte de l'école. Il y avait des incompréhensions à cet effet étant donné que les écoles reçoivent un financement spécial pour cela, ce qui a d'ailleurs été confirmé.</p> <p>Mme Daoust rapporte également une question qui a été posée au sujet des aides à la classe qui deviennent une nouvelle mesure ajoutée par le ministère dans le budget de 2024-2025. Le DG du CSSRDN a indiqué que le CSSRDN a reçu un budget équivalent à 110 postes à temps complet à répartir entre toutes les écoles primaires du CSS au prorata du nombre de classe par école.</p> <p>Mme Bergeron nous informe notamment, qu'il y aura l'an prochain deux personnes le matin dans les classes en continu, et deux autres personnes en prorata selon le nombre d'élèves de l'école. Tous les postes de surveillants deviendront des postes à 25h semaine ou plus; il n'y aura plus de postes avec des heures coupées dans la journée. Cette nouveauté rendra sûrement les postes plus attrayants.</p> <p>Mme Bisson demande si cette nouvelle aide à la classe sera en plus des ressources additionnelles présentes en lien avec le plan de rattrapage de la grève. Il est confirmé qu'il s'agit en effet de ressources distinctes. Mme Lemieux en profite pour confirmer qu'il y a présentement une ressource de plus à l'école dans le cadre du plan de rattrapage.</p>	
5	8	<p><b>Consultation sur la modification de la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves au secteur de la formation générale, préscolaire, primaire, et secondaire No.3601</b></p> <p>Les membres du CÉ confirment avoir pris connaissance des modifications proposées et aucun commentaire n'a été formulé.</p> <p>La présidente remplira le formulaire de consultation à retourner au CSSRDN.</p>	Consultation
5	9	<p><b>Consultation sur la politique relative au transport scolaire No.6901</b></p> <p>Les membres du CÉ confirment avoir pris connaissance des modifications proposées.</p>	Consultation

		<p>Mme Daoust note qu'elle a eu connaissance de certaines situations qui dénotent d'un non-sens quant à la politique de programme régional, qui a récemment changé et qui n'inclut plus le transport scolaire. Par exemple, il arrive que dans la même famille, des enfants inscrits au programme régional avant la modification de la politique continuent d'avoir accès au transport en raison d'une clause grand-père. Or, si dans la même famille, un autre enfant commence à fréquenter le même programme régional, ce dernier n'aura pas le droit à l'autobus et ce, même si sa fratrie y a droit et que l'autobus passe devant chez eux.</p> <p>Plusieurs autres membres témoignent d'enjeux similaires.</p> <p>Les membres suggèrent donc de faire un commentaire permettant que la fratrie des enfants qui ont accès au transport via une clause grand-père puissent continuer à prendre l'autobus tant qu'ils ont des frères et sœurs qui y ont droit.</p> <p>La présidente remplira le formulaire de consultation à retourner au CSSRDN.</p>	
2	10	<p><b>Mot des enseignants et de la direction</b></p> <p>Mme Lemieux remercie Mme Sullivan et Mme Therriault pour leur implication lors de la corvée de nettoyage du jardin de l'école le 11 mai dernier. Durant la corvée, des tables à pique-nique ont également été assemblées et installées dans la cour d'école.</p> <p>Mme Zampini indique que les enfants étaient très heureux de cet ajout, et que plusieurs y jouaient aux cartes durant les récréations.</p>	Information
5	12	<p><b>Présentation Grille-horaire et Grille-matière 2024-2025</b></p> <p>Mme Bergeron indique que l'horaire des cours de l'école demeurera le même pour l'année 2024-2025. Elle note qu'une demande avait été faite pour que l'école commence un peu plus tard, mais cela n'a pas été possible.</p> <p>Autrement, Mme Bergeron confirme que les maternelles continueront d'avoir une période de plus de musique dans leur horaire.</p> <p>Il est résolu d'approuver les grille-horaire et grille-matière telles que présentées par la direction.</p> <p><i>Proposé par Mme Sullivan et secondé par Mme Labelle (CÉ2023-2024-05-14-3).</i></p>	Approbation

		<b>Sommaire budgétaire VDM 2024-2025</b>	
20	13	<p>Mme Bergeron indique qu'il n'y a pas eu beaucoup de changements au sommaire budgétaire présenté pour l'année scolaire 2024-2025, comparativement à celui de l'année en cours. Cette dernière prend le temps de décortiquer les sommes allouées aux différents postes importants. L'enveloppe total du sommaire budgétaire VDM pour l'année scolaire 2024-2025 s'élève donc à 975 193\$.</p> <p>Mme Bergeron nous mentionne aussi que les directions d'école reçoivent un accompagnement du CSSRDN pour faire les prévisions budgétaires.</p> <p>Mme Daoust précise aussi que si jamais une école se retrouvait en déficit ou en gros surplus de manière récurrente, une surveillance accrue serait instaurée par la CSSRDN, qui peut aller jusqu'à la tutelle.</p> <p>Elle met en garde les membres du CÉ qu'en à l'importance d'adopter le budget présenté par la direction. Advenant, le cas où les membres du CÉ décidaient de ne pas adopter le budget, l'école se verrait octroyer le budget adopté l'année dernière et recevrait les sommes d'argent au prorata de 1 sur 12 mois, causant ainsi des problématiques au niveau de la gestion du "Cashflow" de l'école, ainsi laissant très peu de flexibilité.</p> <p>Suite à la présentation du Sommaire budgétaire VDM 2024-2025, il est résolu d'adopter celui-ci sans modifications.</p> <p><i>Proposé par Mme Sullivan et secondé par Mme Bisson (CÉ2023-2024-05-14-4)</i></p> <p><b>Suivi des revenus et dépenses relatifs au Fonds à destination spécial (Fonds 7) en date du 14 mai 2024</b></p> <p>En début d'année, le montant disponible dans le Fonds 7 s'élevait à 15 034,62 \$. Avec les nouveaux revenus comptabilisés jusqu'en date du 6 mai 2024 se chiffrant à 9 192,05\$, le total du fonds s'élevait à 24 226,67 \$. Il est à noter qu'un dépôt d'environ 8 000\$ en lien avec le Math-o-thon, devrait être fait dans les prochains jours. Pour ce qui est des dépenses totales engagées et comptabilisées, en date du 6 mai 2024, le solde s'élève à 10 650,32 \$. Le solde restant au fonds 7 au 6 mai 2024 est de 13 576,35 \$. (Le détail des montants dépensés jusqu'à maintenant et des dépenses prévues seront détaillées au point 17.)</p> <p>Suite à la présentation du détail de grand livre du Fonds 7 en date du 14 mai 2024, il est résolu d'approuver les revenus et les dépenses engagées.</p> <p><i>Proposé par Mme Sullivan et secondé par Mme Bisson (CÉ2023-2024-05-14-5)</i></p>	Adoption
			Approbation

		<b>Frais chargés aux parents (effets scolaires 2024-2025)</b>  Mme Bergeron indique qu'il n'y a pas beaucoup de changements en ce qui concerne les frais de scolarité pour l'année 2024-2025. Elle fait le comparatif des montants pour la prochaine année scolaire versus ceux de l'année 2023-2024. Les montants demandés sont tous similaires, à plus ou moins 10\$ près. L'augmentation est surtout due à la majoration annuelle des frais de surveillance des dîneurs.  <i>Proposé par Mme Labelle et secondé par Mme Sullivan (CÉ2023-2024-05-14-6)</i>	Adoption
5	14	<b>Règles de transférabilité</b>  Les règles de transférabilité doivent être adoptées par les membres du CÉ pour que la direction puisse s'en prévaloir. Ces règles permettent de transférer les budgets d'une enveloppe à l'autre par la direction.  Mme Daoust en profite pour revenir sur la " <b>Confirmation des montants reçus par l'établissement pour les mesures dédiées et protégées pour l'année scolaire 2023-2024</b> " qui a été adoptée lors du CÉ du 16 janvier 2024. Ces montants doivent être adoptés par le CÉ à chaque année. Mme Daoust se demandait comment le CÉ pouvait confirmer que l'école avait bel et bien reçu lesdits montants. Elle a donc posé la question à M. Brisson qui a expliqué qu'en fait, la nécessité de présenter ces montants au CÉ est issu du fait que des directions ont déjà indiqué ne pas avoir reçu les montants, alors qu'ils avaient été versés par le CSS. Le fait que le CÉ doit désormais confirmer les montants reçus à la demande du Ministère, vient donc contrecarrer ce problème.  Il est donc résolu d'adopter les règles de transférabilité pour l'année scolaire 2024-2025  <i>Proposé par Mme Bisson et secondé par Mme Labelle (CÉ2023-2024-05-14-7)</i>	Adoption
20	16	<b>Choix de questions pour sonder les élèves et les parents avant la fin de l'année scolaire</b>  Mme Lemieux note qu'il y a présentement un sondage en circulation auprès de tous les élèves, au sujet du climat scolaire qui règne dans l'école. Les membres du CÉ s'entendent donc pour ne pas sonder cette question auprès des parents cette année.  Les membres notent aussi qu'il pourrait être intéressant de sonder les parents quant au temps qu'ils peuvent allouer aux devoirs et leçons. Nous nous entendons toutefois pour dire que la question est subjective et que la quantité de devoirs est déterminée par les professeurs. Après discussions, il est conclu	Adoption

		<p>que cette question pourra être sondée ultérieurement dans le cadre du nouveau projet éducatif.</p> <p>Les membres du CÉ proposent donc les idées de sondage suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Que pensez-vous des campagnes de financement? Qu'aimeriez-vous voir comme campagne de financement?</li> <li>- Êtes-vous satisfaits des activités parascolaires, combien êtes-vous prêts à payer?</li> <li>- Êtes-vous satisfait du service de photos scolaires? Combien êtes-vous prêts à payer?</li> <li>- Quel est votre moyen de communication préféré?</li> </ul> <p>Mme Bisson indique qu'elle se chargera de la préparation des formulaires, avec l'aide de Mme Therriault et Mme Daoust.</p> <p><b><i>Proposé par Mme Bisson et secondé par Mme Labelle (CÉ2023-2024-05-14-8)</i></b></p>	
10	17	<p><b>Suivi des avancements des différents comités de l'école - Qu'est-ce qui se passe dans notre école ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement du projet éducatif</li> </ul> <p>Mme Bergeron confirme que le nouveau projet éducatif qu'elle nous avait présenté au dernier CÉ a été lancé. Chaque école devait faire un petit vidéo du lancement, afin qu'un montage soit réalisé par la CSSRDN par la suite.</p> <p>À l'école Val-des-Monts, tous les élèves et l'équipe-école se sont réunis dans le gymnase, où ils ont fait une grande vague en nommant les 3 valeurs du projet éducatif de l'école soit le Respect, la Responsabilisation et le Plaisir. Ce bref lancement a été filmé. Mme Bergeron note que ça a été un beau moment avec les enfants et qu'ils ont aussi reçu une collation et un jus fournis par le Club Optimiste de Prévost.</p> <p>Mme Bergeron note toutefois qu'ils n'ont pas eu beaucoup de temps pour se préparer, et qu'une autre cérémonie de lancement, plus officielle, aura lieu à l'automne. Les parents et les membres de la communauté y seront notamment invités. Nous convenons de rediscuter de ce sujet au prochain CÉ.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités scolaires à venir</li> </ul> <p>Mme Lemieux présente également les activités scolaires et parascolaires prévues d'ici la fin de l'année et demande l'accord du CÉ afin de prélever les fonds requis dans le fonds 7.</p> <p>Voici un sommaire des dépenses engagées et comptabilisées en date du 6 mai 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat de flûtes à bec: 412,07 \$</li> <li>- Achat d'instruments de musique divers: 2962,93 \$</li> <li>- Achat pour la Fête d'Halloween: 49,59\$</li> </ul>	Information

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat de décos pour maison hantée: 197,29\$</li> <li>- Spectacle de début d'année pour les classes de maternelle - Magislain: 574,88 \$</li> <li>- Location de eux gonflables - Aérofun: 1400,40\$</li> <li>- Achat d'équipements de ski - Espresso sport: 4989,92 \$</li> <li>- Achat du comité de vie pédagogique: 63,24 \$</li> </ul> <p>Dépenses totales depuis le début de l'année : 10 650,32 \$</p> <p>Le solde du Fonds 7 au 6 mai 2024 est de 13 576,35 \$ (+ un montant d'approximativement 8 000 \$ qui n'a pas encore été déposé.)</p> <p>Les activités prévues d'ici la fin de l'année scolaire pour lesquelles la direction demande l'approbation du CÉ pour les financer avec le Fonds 7 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bibitte mobile (maternelles ) - vendredi 6 juin</li> <li>- M. Cornet (toute l'école) - 14 juin</li> <li>- Tyroparc (activité finissants 6e année) - 17 juin</li> <li>- Bus du bon'air (toute l'école) - 18 et 19 juin</li> <li>- M. Mousse (toute l'école) - 20 juin</li> <li>- Samajam (toute l'école) - 21 juin (<i>dernière journée d'école</i>)</li> </ul> <p>Suite à la présentation par la direction, les membres du CÉ sont d'accord pour que les activités citées ci-dessus soient financées à l'aide du fond 7. Il est donc résolu d'approuver ces dépenses.</p> <p><i>Proposé par Mme Sullivan et secondé par Mme Bisson (CÉ2023-2024-05-14-5)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi et avancement du projet de la classe extérieure;</li> </ul> <p>Mme Lemieux indique avoir des nouvelles concernant le projet de classe verte, et annonce que le projet verra le jour à l'été 2028. Un numéro de projet a été attribué, garantissant que le projet continue d'avancer advenant des changements dans la direction ou à la CSSRDN. <b>Le numéro de dossier à conserver est le : 107115149.</b></p>	
2	18	<p><b>Mot du responsable du service de garde</b></p> <p>NIL</p>	Information
5	19	<p><b>Parole au membre de la communauté</b></p> <p>Mme Desnoyers rappelle qu'une deuxième édition de la soirée Disco se déroulera le 31 mai prochain dans le gymnase de l'école Val-des-Monts. On peut acheter les billets sur le site du Club Optimiste de Prévost ou via divers points de vente. La disco est pour les enfants de 9 à 12 ans. Elle précise qu'il y aura même un spectacle de lumière.</p> <p>Mme Desnoyers nous informe que la Soirée Casino tenue à l'école Val-des-Monts le 4 mai a permis au Club Optimiste</p>	Information

		<p>d'amasser un montant de 4000\$, qui servira entre autres à financer des activités pour les enfants de la ville de Prévost.</p> <p>Cette dernière demande également comment se passe la situation au débarcadère le matin, étant donné les problèmes notés les années précédentes. Mme Lemieux note qu'il y a un membre du personnel 3 matins sur 5. Mme Sullivan indique que selon elle, les choses vont beaucoup mieux. Mme Bergeron indique que le seul problème qui demeure est que certains parents se stationnent dans le stationnement du personnel. Mme Desnoyers dit que si jamais nous avons besoin d'aide, elle peut envoyer des bénévoles pour faire la circulation.</p> <p>Mme Desnoyers donne également des idées en ce qui concerne la gestion des objets perdus de l'école et indique que certaines écoles ont un site web d'objets perdus. Mme Zampini indique avoir considéré l'idée, mais que cela représente quand même une gestion importante. Elle note toutefois qu'elle gardera l'idée en tête.</p>	
2	<b>20</b>	<p><b>Questions diverses</b></p> <p>NIL</p>	Information
2	<b>21</b>	Date de la prochaine rencontre : 11 juin 2024.	Information
2	<b>22</b>	<p>Levée de l'assemblée. Il est 20h35.</p> <p><i>Proposé par Mme St-Vincent et secondé par Mme Labelle (CE2023-2024-05-14-6)</i></p>	Adoption

Geneviève Daoust

Geneviève Daoust, Présidente du Conseil d'établissement 2023-2024